



Réserve hereditaire et quotité disponible

Par **Odile75000**, le **23/05/2016** à **09:33**

Bonjour,

Ma mère a vendu au delà de sa quotité disponible. De ce fait la réserve hereditaire est entamé puis je demander l'annulation de cette vente ?

Vous remerciant par avance.

Odile

Par **youris**, le **23/05/2016** à **09:40**

bonjour,

de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine, y compris vendre ses biens immobiliers et dilapider l'argent.

on parle de quotité disponible et de réserve héréditaire au décès d'une personne après avoir évalué l'actif et le passif de sa succession.

si votre mère était seule propriétaire du bien, elle pouvait le vendre sans demander votre accord et garder l'argent pour le dépenser.

dans votre cas, son patrimoine n'a pas varié puisque le bien immobilier a été remplacé par sa valeur en espèces.

salutations

salutations

Par **Odile75000**, le **23/05/2016** à **10:01**

Merci pour votre réponse claire, rapide et concise.